

Heineken

International

Charte éthique Heineken

Introduction

Heineken (Heineken N.V. et ses entreprises affiliées¹) s'engage à apporter une contribution positive à la société à travers ses opérations mondiales.

Nous attendons de tous nos fournisseurs qu'ils nous aident à remplir cet engagement en soutenant activement et en respectant nos valeurs et nos principes dans leurs propres pratiques professionnelles².

Le code des fournisseurs s'applique à tous les fournisseurs auxquels Heineken fait appel et décrit les éléments clés que nous jugeons les plus pertinents pour nos fournisseurs.

Intégrité et conduite professionnelle

Heineken considère l'intégrité et la fiabilité dans ses relations avec tous les actionnaires comme des conditions essentielles à un commerce viable. Nos éléments clés en matière d'intégrité et de conduite professionnelles sont :

1. De soutenir un environnement professionnel ouvert, juste et compétitif.
2. D'être en accord avec toute loi ou règle en vigueur dans ce domaine.
3. Toute information professionnelle, commerciale et financière concernant Heineken et ses partenaires commerciaux doit être traitée en toute confidentialité et ne doit pas être divulguée à une tierce partie.
4. Aucun conflit d'intérêt ne doit entraver le bon déroulement de nos affaires.
5. Il serait inacceptable que tout cadeau ou récompense vienne influencer nos affaires ou nos décisions.

Droits de l'homme

Heineken embrasse les valeurs présentes dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail qui reposent sur le respect de la dignité de l'individu sans aucune discrimination. Nos éléments clés concernant les droits de l'homme sont :

6. Les conditions de travail doivent inclure la sécurité dans les pratiques professionnelles et assurer la santé des employés au travail.
7. Les employés doivent être traités équitablement en matière d'heures de travail, de congé périodique et de rémunération pour le travail effectué.
8. Il convient de tenir compte des négociations menant à des accords collectifs.
9. Les employés sont sélectionnés sur base du principe d'égalité des chances sans distinction quant à la race, la couleur de peau, le sexe, la religion, l'affiliation ou l'origine.
10. Il est interdit de pratiquer le travail forcé, non rémunéré ou d'employer des enfants. Il est par contre obligatoire de respecter les normes de l'Organisation internationale du travail.

¹ Les entreprises dont 50% ou plus du capital d'action émis appartient à Heineken N.V. et dont Heineken contrôle la gestion.

² Le texte complet des Valeurs & Principes d'Heineken est disponible sur www.heinekeninternational.com.

Heineken

International

Environnement

Heineken s'efforce de respecter au mieux l'environnement et d'être en accord avec les lois écologiques et autres qui s'appliquent à ses opérations dans une zone géographique donnée. Nos éléments clés en matière de respect de l'environnement sont :

11. La production et les méthodes de chaîne logistique ont été conçues afin de rentabiliser au mieux les ressources disponibles et de minimiser l'impact sur l'environnement.
12. Nos fournisseurs doivent faire preuve d'une plus grande responsabilité écologique et promouvoir le développement et la diffusion de technologies vertes.

Communication

Heineken attend de ses fournisseurs qu'ils l'aident à mettre en œuvre les éléments mentionnés ci-dessus en les incorporant dans leurs propres pratiques professionnelles. Il serait appréciable que nos fournisseurs effectuent toutes les démarches nécessaires afin d'assurer que les éléments clés du Code des fournisseurs soient communiqués à leurs employés. Ils devront également s'assurer que leurs propres fournisseurs respectent les éléments clés du Code.

Conformité

Heineken attend de ses fournisseurs qu'ils respectent et adhèrent aux éléments clés du Code des fournisseurs et surveillera le comportement de ses fournisseurs dans ce domaine.

Heineken privilégie une approche d'amélioration continue afin que ses fournisseurs remplissent au mieux les conditions clés du Code des fournisseurs. En cas de non-respect de ces conditions, Heineken et ses fournisseurs trouveront le moyen de remédier au problème, à condition que Heineken reçoive de la part du fournisseur la garantie que celui-ci se remettra en règle au plus vite.

Dans le cas où aucune garantie n'est fournie ou que des mesures ne sont pas prises, Heineken pourrait se voir forcé de mettre fin à sa collaboration avec le fournisseur.

Amsterdam, le 8 juillet 2010.